



Communiqué de presse
7 janvier 2019

DOUBLEMENT DU TUNNEL DU MONT BLANC :
« UN CASUS BELLI POUR LE TERRITOIRE ! »

Le projet de construction d'un second tube au mont blanc refait surface du côté italien. Ce qui suscite la réaction suivante d'Eric Fournier, maire de Chamonix-Mont-Blanc et vice-président du conseil régional délégué au développement durable :

« Ce n'est pas la première fois que la menace survient et nous avons pu obtenir à plusieurs reprises **des assurances du gouvernement français**, que ce soit en 2012 avec la réponse de M. Cuvillier, en 2016 avec celle de Madame Royal et de M. Vidalies ou de 2018 avec celle de M. Hulot et de Madame Borne **par courrier en date du 28 juin 2018**.

Cette récurrence doit néanmoins **faire l'objet d'une contestation ferme et définitive dans le cadre de la finalisation du document PPA2** pour la vallée de l'Arve, comme les élus des territoires concernés l'ont demandé à M. le préfet de la Haute-Savoie le 11 septembre dernier.

En tout état de cause, la vallée de Chamonix-Mont-Blanc conditionnera son association à la mise en œuvre du PPA2 à l'intégration de l'opposition ferme et irrévocable de l'Etat français dans le préambule du document réglementaire qui sera appliqué.

Cette mention devra être complétée par le rappel de la nécessité de mettre en œuvre **une stratégie cohérente, concrète et ambitieuse de report modal de la route vers le rail** : cette exigence concerne aussi bien le fret international qui connaît ces derniers temps une croissance forte (+ 9% du trafic PL sous le mont blanc en 2017) que les transports de voyageurs, avec pour le territoire qui nous concerne l'exigence d'une *amélioration significative du service ferroviaire* accomplie dans le cadre temporel du PPA2, soit **d'ici 2023**, sur les deux lignes ferroviaires comme **instrument performant et attractif de transport du quotidien** : la ligne Saint-Gervais/Vallorcine et la ligne Saint-Gervais-Annemasse.